**Arrivée le dimanche soir à l’internat**

Votre enfant a la possibilité d’arriver à l’internat dès le dimanche soir. Cependant, certaines règles sont à respecter.

* **Pour les élèves souhaitant s’inscrire tous les dimanches soirs :**
* Une feuille « inscription dimanche soir à l’année » sera affichée à l’internat en début d’année.
* Votre enfant peut s’ajouter ou s’enlever de la liste en cours d’année, en fournissant au service de vie scolaire un document écrit.
* Toute absence ponctuelle doit être signalée à la vie scolaire ou auprès de la personne de permanence (03-84-47-16-77 suivi de \*0), avant le dimanche soir 21h30.
* **Pour les élèves souhaitant s’inscrire ponctuellement :**
* Une feuille sera affichée chaque semaine à l’internat.
* Votre enfant devra s’inscrire avant le mercredi 12h de la même semaine.
* Toute absence doit être signalée à la vie scolaire avant le vendredi 17h ou sinon auprès de la personne de permanence par téléphone (03-84-47-16-77 suivi de \*0), avant le dimanche soir 21h30.
* **Pour les élèves ne pouvant pas s’inscrire la semaine (absents ou en stage)** :
* Merci de contacter la vie scolaire du lundi au vendredi de 8h à 17h30.
* Vous pouvez également envoyer un mail à : [vs.mancy@gmail.com](mailto:vs.mancy@gmail.com) du lundi au vendredi de 8h à 17h30.
* Toute absence doit donc être signalée par téléphone à la vie scolaire ou auprès de la personne de permanence (03-84-47-16-77 suivi de \*0), avant le dimanche soir 21h30.

**Attention :**

**Tout manquement à ces règles entraînera des mesures disciplinaires. Dans un premier temps, un courrier de rappel vous sera adressé. Au bout de trois mises en garde, votre enfant ne sera plus accepté à l’internat le dimanche soir.**